



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

PRESIDENCE : M. Jean-Claude PIERRON, Administrateur

PRESENTS: Mme Sylvaine DI CARO; M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; M. Jean-Claude PIERRON; M. André BENSARKOUN

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); Mme Brigitte DEVESA; M. Pierre SPANO; Mme Véronique PAGE; Mme Sylvie THUSTRUP; Mme Catherine SILVESTRE

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à M. Eric CHEVALIER, 1^{er} adjoint au Maire) ; Mme Brigitte DEVESA (Pouvoir à Mme Sylvaine DI CARO) ; Mme Véronique PAGE (Pouvoir à M. Gérard TRUCY)

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : DVSA – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET PROVENCE SANTE COORDINATION**

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement social, le CCAS de la Commune d'Aix-en-Provence développe des actions, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Spécifiquement sur le champ de la santé, le CCAS développe, en lien étroit avec ses partenaires des actions de prévention et favorise l'accès aux soins.

Provence Santé Coordination est un GCSMS, fortement implanté sur le territoire qui porte :

- Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC), compétent sur le territoire du département des Bouches du Rhône (hors agglomération de Marseille-Aubagne-La Ciotat), du canton de Pertuis du département du Vaucluse et sur l'ensemble du département des Alpes de Haute Provence. Il s'adresse prioritairement aux professionnels de santé et établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux pour répondre aux difficultés qu'ils rencontrent dans la prise en charge de patients présentant un parcours de santé complexe. Ses fonctions d'appui en soutien des professionnels concernent les patients de tout âge, toute pathologie, tout handicap.
- Un pôle de prévention et d'éducation à la santé propose des programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) agréés par l'ARS PACA, des actions de dépistage, de prévention, des séances d'activité physique adaptée et des actions de soutien à destination des aidants et des proches de patients.
- Le Pôle Infos seniors Durance Apilles, compétent sur un territoire de 20 communes du nord-ouest des Bouches du Rhône.

Les deux structures ont convenu d'une convention de partenariat qui définit les modalités d'intervention et les engagements réciproques des parties.

Considérant :

- L'engagement du CCAS dans la prévention et l'accès aux soins ;
- La nécessité du travail partenarial sur la thématique de la santé, au regard des situations rencontrées par les services, en vue d'améliorer les parcours ; Les réunions partenariales pour aborder les situations dites « complexes » afin de proposer des pistes de résolutions,

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles

L'article L1110-1 du Code de la santé publique

L'article L. 1111-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues :

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

DECIDE

- **D'ACCEPTER** les clauses de la convention ci-jointe,
- **D'AUTORISER** Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention

Vote : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 28/02/2025
et de la publication le 28/02/2025